

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-021

du 08 octobre 2020

n°021

page

1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Sport Santé - "Sportez-vous bien" - saison 2020-2021

Depuis l'année 2014, la commune de Châtellerault, en partenariat avec le comité départemental du sport adapté et la Mutualité française, est engagée dans le dispositif « Je sport de chez moi ». Cette action répond aux objectifs de réduire par des actions spécifiques les inégalités sociales de santé dans le champ de la nutrition au sein d'actions générales de présentation et de développement de l'activité physique et sportive pour limiter la sédentarité.

Plus localement, différents programmes et actions autour de la prévention de la santé et du bien-être s'inscrivent dans le cadre des contrats locaux de santé.

En terme de santé publique, il est important de pouvoir promouvoir la pratique d'une activité physique auprès des populations sédentaires de tous âges. En effet, intégrer dans sa vie quotidienne une activité physique régulière permet de réduire le risque de développer des maladies chroniques.

L'action « Je sport de chez moi » menée sur la commune de Châtellerault permet d'accompagner les participants vers une reprise de l'activité physique ou sportive de façon régulière et adaptée, de favoriser le développement des liens sociaux et l'appropriation de leur territoire de vie et de favoriser l'accès des participants en situation de précarité aux associations de proximité.

Chaque année, le programme « Je sport de chez moi » compte 20 à 30 personnes inscrites participant de manière assidue. Cependant, une part non négligeable de ces personnes ont participé à plusieurs programmes, alors qu'initialement, cette action a vocation à n'être qu'un tremplin, pour une saison, vers une activité physique régulière via une association sportive ou même en autonomie. Certains participants ne sont pas prêts à intégrer une association sportive à la sortie du dispositif et ce pour différentes raisons : limitations physiques, manque de confiance en soi, besoin d'accompagnement etc.

A partir de ces constats, la Direction des sports et le service santé publique sécurité civile ont proposé en 2019-2020 de mettre en place un créneau complémentaire intitulé "Sportez-vous

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-021

du 08 octobre 2020

n°021

page

2/2

bien", encadré par le service animation sportive de la Direction des sports, qui représente une passerelle entre l'action « Je sport de chez moi » et l'inscription dans une association sportive.

L'action « Sportez-vous bien » a été mise en œuvre en phase test au premier semestre 2020. Cela permet aux personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer une association sportive, mais qui ne sont plus éligibles à l'offre « Je sport de chez moi », de pratiquer une activité adaptée à leur niveau, avant de finaliser plus tard une inscription auprès d'une association.

Il est décidé de renouveler cette action en 2020-2021 qui s'adresse à un public châtelleraudais âgé de 18 ans et plus.

L'animation débute par une phase d'inscriptions le 30 septembre 2020 à la salle Omnisports. Un bilan de forme aura lieu le mercredi 7 octobre avant le démarrage des séances à compter du 14 octobre 2020.

Il est proposé de conserver une tarification basée sur un coût de séance à 2 euros, représentant un tarif forfaitaire de 40 euros pour la saison 2020-2021.

* * * * *

VU la délibération n° 23 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au Contrat Local de Santé 2018 -2022,

VU le contrat local de santé 2018-2022 signé le 12 décembre 2018,

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 10 décembre 2019 relative à la création d'un créneau "Sportez-vous bien"

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits sur la santé auprès de la population ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– de fixer le montant des droits d'inscription à 2 euros la séance à compter du 1er octobre 2020

– d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Le montant de la recette sera imputé sur le compte budgétaire 415 / 70631 / 5370.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

